

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

**Nombre de membres :**

en exercice : 9

présents : 8

votants : 8

**Séance du 25 novembre 2019**

**N° 2019-011**

L'an deux mil dix-neuf, le 25 novembre à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quatre novembre deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Fabienne STALARS, Pierre DELAYE, Lina RONDELLI, Marie-Claude COTE, Christiane PARDON, Christian MATRAS

Absentes sans excuses : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE,

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christiane PARDON

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : 2019-011 : Demande d'aide financière**

Monsieur la Vice-Présidente du C.C.A.S. fait part aux membres de la situation délicate dans laquelle se trouve une administrée présente sur la commune depuis de nombreuses années. Elle accuse un retard de paiement dans ses factures d'eau. Au cumul, cela représente une dette de 715,11 € dûe à l'huissier en charge du recouvrement. Cette personne n'a pas été soutenue par le CCAS depuis longtemps car sa situation s'était nettement améliorée. Elle s'engage à verser au CCAS 5 mensualités de 50€ en fin de mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide à l'unanimité :

- **De prendre en charge l'intégralité de la dette en réglant l'huissier Paul Mercadié directement pour un montant de 715,11 euros.**
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 6568 du budget C.C.A.S.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 novembre 2019

Le Président,

Jean-Yves BOIRE

Centre Communal  
d'Action Sociale  
de Perreux

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception

en Sous-Préfecture le 02/12/19  
et de sa publication le 02/12/19

Le Président, Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201690-20191125-2019-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2019

Affichage : 02/12/2019